



Assurance obligatoire des soins

Modèle standard

La solution qui vous accorde la plus grande liberté

- › Le modèle standard vous laisse décider du médecin auquel vous vous adressez en premier, en toutes circonstances.



Médecin de famille

Adressez-vous à votre médecin de confiance ou à un autre médecin généraliste. **Il vous traite et vous oriente vers un spécialiste au besoin.**



Un spécialiste

Selon vos symptômes, prenez directement rendez-vous chez un spécialiste. **Cela vous fait économiser un temps précieux** dans certaines situations.



Partenaire de télémédecine ou symptom checker Ada

Vous pouvez aussi faire appel à notre partenaire de télémédecine au 0848 803 308 ou évaluer rapidement vos symptômes avec le symptom checker Ada, une intelligence artificielle créée par des médecins.

Vos avantages avec le modèle standard

- ⇒ **Libre choix du médecin** sans exigence ni condition à respecter.
- ⇒ Possibilité de **consulter directement le spécialiste** de votre choix, sans bon de délégation, dans toute la Suisse.
- ⇒ **Réduction de prime possible en augmentant votre franchise.**



Voici comment fonctionne le modèle standard

- 1. Vous choisissez à chaque fois à qui vous adresser.** Le fournisseur de soins vous traite, vous prescrit des médicaments ou vous fait faire des analyses, si nécessaire.
- 2. Vous décidez des étapes suivantes.** Libre à vous de suivre les recommandations du fournisseur de soins ou de vous tourner vers une autre approche thérapeutique.

Modifiez votre franchise et économisez

Profitez de réductions de primes en augmentant votre franchise.

Adultes	Enfants
CHF 300	CHF 0
CHF 500	CHF 100
CHF 1'000	CHF 200
CHF 1'500	CHF 300
CHF 2'000	CHF 400
CHF 2'500	CHF 500
	CHF 600